



11.04.2002 – 15:00 Uhr

## La plupart des incendies surviennent dans des maisons d'habitation

Berne (ots) -

En Suisse, trois incendies sur quatre se déclarent dans des maisons d'habitation. Le risque d'asphyxie et de brûlures est important, de sorte que de nombreuses personnes doivent être hospitalisées avec de graves blessures. Les dommages sont souvent considérables et des valeurs irremplaçables sont irrémédiablement détruites.

Environ 15'000 incendies surviennent chaque année dans des maisons d'habitation, provoquant des dommages immobiliers de 160 millions de francs. Les causes sont multiples: outre les défauts techniques, c'est le comportement humain qui est fortement impliqué. Les dangers d'incendie sont souvent sous-estimés ou refoulés. Pourtant, quelques mesures simples permettraient d'éviter la plupart de ces sinistres.

Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi émet les recommandations suivantes:

- Les appareils électriques peuvent être à l'origine d'incendies (cuisinières, radiateurs, fers à repasser, lampes, appareils de télévision, etc.). Observez le mode d'emploi et faites réparer les appareils défectueux par un spécialiste, surtout lorsqu'apparaissent une odeur de roussi ou des bruits inhabituels!
- L'entreposage d'objets combustibles sur la cuisinière conduit régulièrement à des incendies, lorsqu'une plaque est allumée par inadvertance. Ne laissez donc rien de combustible sur la cuisinière!
- Eteignez complètement les cigarettes après usage! Jetez les cendres dans un récipient métallique - et jamais dans une corbeille à papier ou un sac à ordures!
- Ne fumez pas au lit, c'est dangereux! Il arrive régulièrement que des fumeurs se réveillent en sursaut dans une literie en flammes ou meurent asphyxiés.
- Placez les bougies dans des bougeoirs stables et ne les laissez jamais allumées sans surveillance.
- Veillez à l'ordre, sans oublier les locaux annexes (garage, grenier, chaufferie, cave, etc.)!
- Veillez à une bonne aération lorsque vous manipulez des liquides combustibles (solvants, peintures, sprays, colles, etc.)!
- Les détecteurs d'incendie ne sont pas obligatoires dans les maisons d'habitation mais néanmoins conseillées dans de nombreux cas, en particulier lorsqu'il s'agit d'une construction combustible, en cas d'évacuation difficile ou en présence d'importantes valeurs matérielles.
- Lorsqu'un incendie éclate, agissez selon le principe: alarmer - sauver - éteindre (sapeurs-pompiers: no 118)

Sur le thème de la prévention des incendies, nous attirons votre attention sur les deux spots Cipi diffusés sur les chaînes de télévision suisse au cours d'avril et de mai. Vous pouvez en outre commander gratuitement des brochures et des check-lists auprès du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi.

Contact:

Cipi  
Bundesgasse 20  
Case postale 8576  
3001 Berne  
Tél. +41/31/320'22'20  
Fax +41/31/320'22'99  
E-Mail: [mail@bfb-cipi.ch](mailto:mail@bfb-cipi.ch)  
Internet: [www.bfb-cipi.ch](http://www.bfb-cipi.ch)